

Publié le 24 février 2014.  
Dernière modification : 16 janvier 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

# COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS-CONGO (CFHBC)

Groupe [Société financière du Congo français](#)

Fusion en 1929 de la [Compagnie française du Haut-Congo](#) (fondée en 1899),  
de la [Compagnie française du Bas-Congo](#) (fondée en 1910),  
et de [L'Alimaïenne](#) (rachetée en 1912)  
(anciennes affaires des frères Tréchet).

Marcel BÉNARD (1881-1930), président

successeur de son père Adrien à la tête de la banque Bénard, Paris  
Voir [encadré](#).

## SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DU CONGO FRANÇAIS (*Le Journal des finances*, 8 mars 1929)

[...] Il reste le groupe des affaires Tréchet, dont le cas est assez particulier. Nous avons exposé leur situation dans le *Journal des finances* du 11 janvier ; il est inutile de la rappeler en détail. La Société du Bas-Congo est une affaire, libre qui doit pouvoir continuer à exploiter normalement et à rémunérer convenablement son capital, mais l'Alimaïenne — qui, d'ailleurs, n'a jamais distribué plus de 5 fr. de dividende — et le Haut-Congo qui, lui, distribue de gros dividendes, vont se trouver dépourvus, cette année, des droits régaliens qui leur avaient été jadis accordés, et l'on ignore encore quel statut nouveau va leur être dévolu. [...]

---

Décret approuvant une convention autorisant des droits à l'exploitation de certains produits naturels sur une concession coloniale.  
(*Les Annales coloniales*, 22 juillet 1929)

Aux termes de ce décret, est approuvée la convention du 8 juillet 1929 entre le ministre des Colonies, la Société d'Alimaïenne et la Compagnie française du Haut et du Bas-Congo, annexée au présent décret.

---

(*Archives commerciales de la France*, 2 août 1929)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Compagnie FRANÇAISE DU BAS-CONGO, 14, Ballu. — La dénomination devient Compagnie FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS CONGO, Soc. agricole, industrielle et commerciale de l'Afrique équatoriale. — *Gazette du Palais*.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS CONGO  
(*Courrier colonial illustré*, 15 septembre 1929)



Usine à Mossaka

Les Sociétés du Haut Congo et du Bas Congo et l'Alimaïenne (Entreprises Tréchet) sont implantées depuis l'origine de notre occupation en A. E. F. et se livrent à la culture du caoutchouc, du palmier à huile, du tabac, du cacao et du café. En outre, la Compagnie du Bas Congo se livre plus particulièrement au commerce.

La fusion de ces trois sociétés est en cours. Le Bas Congo, porté au capital de 25 millions, absorbe les deux autres et l'organe unique ainsi créé, sous la nouvelle dénomination « Compagnie française du Haut et Bas Congo », a pour objet la mise en culture industrielle (caoutchouc, palmiers à huile, tabac, cacao, café) de propriétés considérables dans les régions de l'Alima, de la Likouala et de la Mossaka, le trafic (vente d'articles importés et achats de produits locaux, particulièrement de l'ivoire et des peaux), l'installation de comptoirs et factoreries dans les mêmes régions et dans les autres possessions du gouvernement général, la direction commerciale de l'ensemble.

Grâce à une politique de colonisation progressive, la Compagnie française du Haut Congo a su créer un immense domaine agricole et industriel. Le long des grandes voies fluviales, rendues par elle navigables aux vapeurs, la Société a multiplié les centres de cultures (caoutchoucs, caféiers, cacaoyers, palmiers, etc.), les installations commerciales et industrielles.

La Société assure par ses propres moyens l'évacuation de ses produits jusqu'à Brazzaville. Elle a dû, à cet effet, créer de toutes pièces à Mossaka, au confluent du Congo et de la Likouala, clé des communications de toute la région, un port doté de magasins et d'ateliers, dont l'installation a nécessité l'édification d'une plate-forme en terre rapportée, permettant la continuité du trafic en période de hautes eaux.

La Société financière du Congo français, en s'assurant le contrôle de la Société du Haut Congo, a pris le contrôle de la plus puissante exploitation de palmistes et de palmes du Congo français. Le nombre de palmiers plantés par la Société du Haut Congo atteignait, fin 1928, le chiffre de 600.000. Ces plantations, ayant commencé en 1922, ont donné les premiers rendements en 1927. Elles seront en pleine exploitation

en 1935. Dès 1980, le nombre des arbres plantés atteindra un million, et la production sera de 10.000 tonnes d'huile et 12.000 tonnes de palmistes environ. Dans les années ultérieures, la production ira en progressant, d'autant que les possibilités de plantation de la Société du Haut Congo sont indéfinies, cette société devant recevoir en pleine propriété des surfaces de plus de vingt fois supérieures à celles qu'elle aura mises en exploitation à la fin de sa concession.

Simultanément, la Compagnie du Haut Congo a installé dans une série de postes, le long des rivières de la Likouala, de la Mossaka et de leurs affluents, des huileries soit mécaniques, soit à main, installations qui, grâce à une augmentation de capital facilitée par l'entrée de la Compagnie dans le groupe de la Société financière du Congo français, pourront être multipliées, perfectionnées, mises au point dans les délais les plus rapides.



Mossaka. Construction d'une usine.

La Société du Bas Congo, dont les comptoirs sont installés depuis l'origine de l'occupation française dans les principaux postes du Moyen Congo, a, d'autre part, établi des magasins et des comptoirs dans les principaux centres économiques du Congo belge, tels que Matadi et Kinshasa.

Le domaine immobilier, et tout particulièrement le domaine urbain, de la Société du Bas Congo est considérable.

Par ailleurs, la Société du Bas Congo alimente en marchandises de toutes sortes l'ensemble de la population qui séjourne dans les vallées de l'Alimaïenne, de la Likouala et de la Mossaka et qui est, dès à présent, en relations constantes d'échange avec les factoreries de la Société du Bas [sic : Haut] Congo.

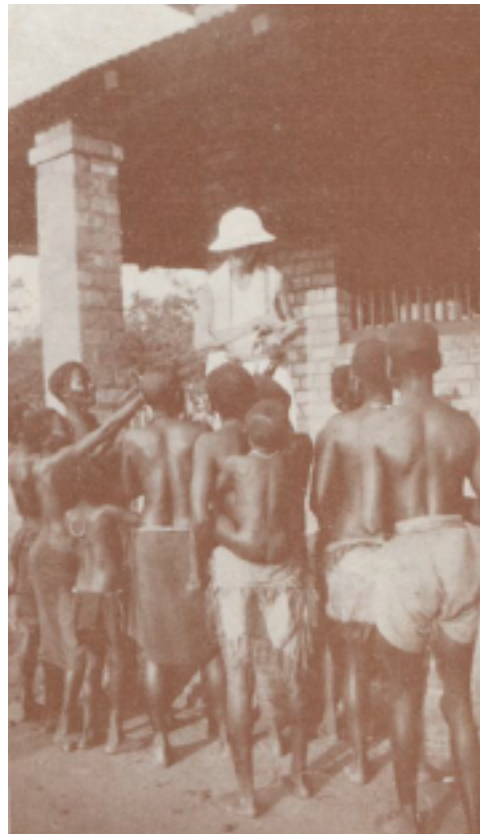
Il est à remarquer que le grand principe de la colonisation qui, en 1899, présida à l'établissement des chartes des sociétés concessionnaires, était de réaliser une première prospection de territoires considérables exclusivement réservés aux concessionnaires et de reconnaître les points favorables à une grande exploitation ultérieure. Au bout de

trente années, les concessionnaires devaient recevoir en toute propriété des territoires de leur choix d'une étendue égale à vingt fois les surfaces mises en culture.

De nombreuses entreprises se constituèrent pour bénéficier de ces dispositions ; mais, comme l'épargne française était peu disposée à s'intéresser à l'A. E. F., le travail personnel constituait tout le capital initial et l'on ne pouvait espérer toucher au but sans s'astreindre à une économie rigoureuse et sans investir constamment la majeure partie des bénéfices dans l'œuvre entreprise.

Seuls y sont arrivés, grâce à un labeur opiniâtre et à des sacrifices de tous les instants, les frères Tréchet. Leurs efforts ne furent pas vains et ont trouvé leur récompense dans les résultats de quarante années de travail acharné ; ils ont acquis, en effet, des droits à la possession en pleine propriété d'immenses étendues, de l'ordre de grandeur de 400.000 hectares.

Mais les méthodes appliquées jusqu'ici, alliées à l'esprit d'économie le plus strict, ne sauraient conduire à leur plein rendement des domaines aussi considérables. Le groupement de la Société financière, en s'intéressant à la plus belle et la plus brillante des entreprises congolaises et en lui apportant les capitaux nécessaires, lui assurera le développement que quarante années de lutte lui ont préparé.



Distribution de tabac aux indigènes

LA VIE ECONOMIQUE  
Dans les concessions  
(*Les Annales coloniales*, 21 septembre 1929)



Le J. O. de l'A. E. F. du 15 août 1929 a publié un arrêté déterminant le « zones de protection » comprenant les terrains sollicités en toute propriété par la Compagnie française du Haut-Congo.

Un arrêté constatant la cessation de l'exercice des droits attribués à la Compagnie française du Haut-Congo par les décrets et les cahiers des charges de 1899 et de 1906.

Un arrêté constatant la cessation et l'exercice des droits attribués à la Compagnie commerciale et coloniale de la Mambéré-Sangha par les décrets et cahier des charges de 1899.

Un arrêté déterminant les « zones de protection » comprenant les terrains sollicités en toute propriété par la Société l'Alimaïenne.

Un arrêté constatant la cessation de l'exercice des droits attribués à la Société l'Alimaïenne par les décret et cahier des charges de 1899.



[Coll. Serge Volper](#)

COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS CONGO  
Société anonyme agricole, industrielle et commerciale de l'Afrique-Équatoriale

Capital social : 25.500.000 fr., divisé en 255.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Dupont, notaire à Montmorency

[Droit de timbre acquitté par abonnement](#)

[Avis d'autorisation inséré au Journal officiel  
du 13 août 1929](#)

[Siège social à Paris](#)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée  
Un administrateur (à gauche) : H. Tréchet  
Un administrateur (à droite) : Jean Rémond ?  
Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 1929  
Fortin, Nevers Paris

Financière du Congo - Crédit Foncier du Congo - Bas-Congo (Tréchaud [Tréchet])  
Equatoriale de Mines  
(*Paris-Soir*, 28 novembre 1929)

M. Marcel Bénard, président de ces sociétés, vient d'effectuer un voyage d'inspection en Afrique Equatoriale, au cours duquel il a pu se rendre compte de la situation très satisfaisante de l'ensemble des entreprises de son groupe et des possibilités de développements considérables qu'offre encore notre grande colonie française. (Agence économique et financière.)

---

Compagnie française du Haut-Congo  
Société anonyme agricole, industrielle et commerciale de l'Afrique Equatoriale  
(*La Journée industrielle*, 22 décembre 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 30 décembre 1929, a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929 s» soldant par un bénéfice net de 1 million 572.396 55.

Le dividende a été fixé à 26 fr. 50 brut par action, payable à partir du 10 janvier prochain.

MM. François Tréchet, Émile Ponche et Jean Rémond, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Décret  
(*Les Annales coloniales*, 28 décembre 1929)

Décret portant approbation de la convention du 26 décembre 1929 entre le ministre des Colonies et la Compagnie française du Haut et du Bas-Congo maintenant jusqu'au 30 juin 1930 les droits d'exploitation des essences oléagineuses accordés par la convention du 25 mars 1929 à la Compagnie française du Haut-Congo et par la convention du 8 juillet 1929 à la société L'Alimaïenne.

(*J. O.* du 28 décembre 1929.)

---

Compagnie française du Haut et du Bas Congo  
S.A. agricole, industrielle et commerciale de l'Afrique Equatoriale  
(*La Journée industrielle*, 7 février 1930)

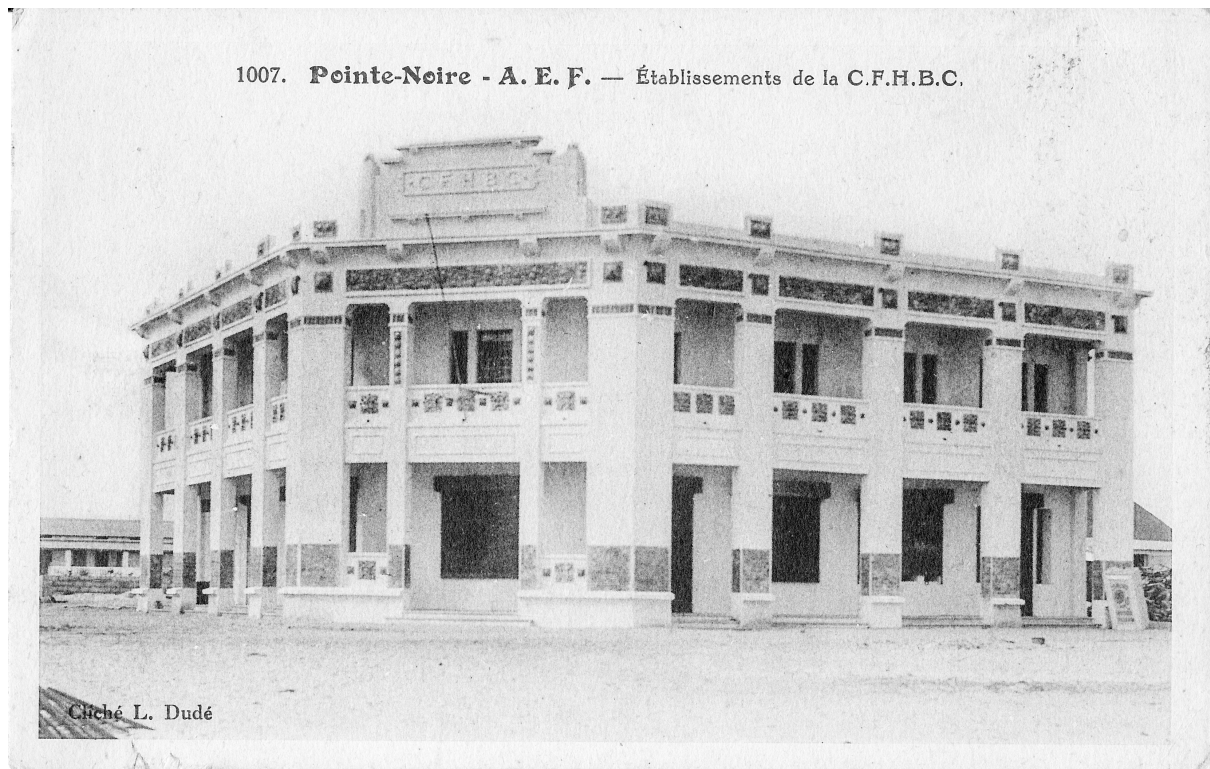
Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a ratifié la convention passée entre la société et le ministre des Colonies à la date du 26 décembre 1929.

---

COURRIER DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE  
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL  
LA VIE ADMINISTRATIVE  
Actes officiels  
(*Les Annales coloniales*, 3 mai 1930)

31 mars 1930. Arrêté prorogeant les réserves portant sur les zones de protection de la Compagnie française du Haut-Congo, déterminées par l'arrêté du 23 juillet 1929.

---



Pointe-Noire (AEF). — Établissements de la C.F.H.B.C. Cliché L. Dudé (Coll. Isabelle Deaudon)

AEC 1931/415 — Compagnie française du Haut et du Bas-Congo (C.F.H.B.C.) <sup>1</sup>  
14, rue Ballu, Paris 9<sup>e</sup>.

Conseil. — MM. Henri Tréchet, admin.-dir. gén. présid. ; François Tréchet et Louis Tréchet, admin.-dél. ; Émile Ponche, Pierre Dreyfus, Jean Rémond, Georges Bénard <sup>2</sup>.

---

Compagnie française du Haut et du Bas Congo  
C. F. H. B. C.  
(*La Journée industrielle*, 31 mars 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1929 faisant apparaître un bénéfice brut de 7.431.949 fr. 35 et un solde bénéficiaire de 5.132.450 fr. 95.

Après prélèvement 500 000 fr. à titre de provision pour amortissement de la créance Bénard Frères et Cie, dotation de 1.400.000 fr. au fonds de prévoyance et affectation de 693 035 fr. 35 aux amortissements, le dividende a été fixé à 15 fr. 75 par action ancienne et à 9 fr. 125 par action nouvelle. Un acompte ayant déjà été versé, le stade ressort à 2 fr 50 pour les deux catégories d'actions. Le dividende des parts a été fixé à 1.505 fr., impôts à déduire. Un reliquat de 34.463 fr. 50 a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Georges Bénard en qualité d'administrateur.

Réunis ensuite en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont repoussé le principe de la convention avec l'État, qui leur était soumise, concernant l'exploitation des oléagineux dans les anciennes concessions de la Compagnie du Haut Congo et de l'Alimaïenne.

---

Française du Haut et du Bas-Congo  
(*Le Journal des finances*, 10 avril 1931)

L'assemblée de la Compagnie française du Haut et du Bas-Congo, tenue le 30 mars, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 faisant apparaître un bénéfice brut de 7.431.949 francs et un solde bénéficiaire net de 5.132.450 francs. Le dividende a été fixé à 15 fr. 75 par action ancienne, 9 fr. 125 par action nouvelle et 1,505 fr. par part. On sait que cette compagnie résulte de la fusion de la Compagnie française du Haut-Congo, de la Compagnie du Bas-Congo et de l'Alimaïenne. Les actions de ces sociétés figurent encore à la cote ; l'action Haut-Congo a pour dernier cours 880 ; l'action Bas-Congo, qui n'a pas été traitée depuis le 24 décembre dernier, 261 ; l'Alimaïenne, encore plus rarement traitée, a pour dernier cours 95 fr.

---

Compagnie française du Haut et du Bas Congo  
S.A. agricole, industrielle et commerciale de l'Afrique Equatoriale  
(*La Journée industrielle*, 23 avril 1932)

---

<sup>1</sup> Archives Serge Volper.

<sup>2</sup> Georges Bénard (1881-1934) : successeur de son frère jumeau Marcel. Voir [encadré](#).



L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1930 se soldant par un bénéfice net de 2 millions 6.626 fr. 90, non compris le report antérieur de 34.463 fr. 50.

Après affectation d'une somme de 1.225.000 fr. à une provision pour créances douteuses, de 776.705 fr. 70 à divers amortissements et dotation de la réserve légale, un reliquat de 421 fr. 20 a été reporté à nouveau.

M. Henri Tréchet, administrateur sortant, a été réélu.

---

Française du Haut et du Bas-Congo  
(*Les Annales Coloniales*, 30 avril 1932)

L'assemblée ordinaire annuelle qui vient de se tenir, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 qui, après un prélèvement de 1.255.000 francs pour constitution d'une provision pour amortissement de la créance sur Bénard frères et Cie\*, en liquidation judiciaire, et des comptes débiteurs dont le recouvrement pourrait s'avérer douteux et 776.705 francs d'amortissements divers, se soldent par un bénéfice net de 4.921 francs.

Par addition, au report antérieur, la somme reportée à nouveau a été fixée à 54.884 francs.

Le 15 avril, sera mis en paiement le solde du dividende de l'exercice 1929. fixé à 2 fr. 50 brut, à 2 fr. 10 net pour les actions nominatives et 0 fr. 85 net pour les actions au porteur.

---

REMBOURSEMENT DE CAPITAL  
COMPAGNIE FRANÇAISE DU CONGO  
(*Le Journal des finances*, 27 mai 1932)

Une répartition de 50 francs nets par action, solde du remboursement du capital, aura lieu à partir du 1<sup>er</sup> juin.

---

FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS-CONGO  
(*Les Annales Coloniales*, 5 novembre 1932)

Indiquons que les actionnaires de la « Compagnie française du Haut et du Bas Congo » (Société anonyme agricole, industrielle et commerciale de l'Afrique équatoriale), sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le mardi 22 novembre, à 15 heures, au siège social, 14, rue Ballu, à Paris,

---

Compagnie française du Haut et du Bas Congo  
S.A. agricole, industrielle et commerciale de l'Afrique Equatoriale  
(*La Journée industrielle*, 23 novembre 1932)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1931 faisant ressortir, avant amortissements, un bénéfice net de 1.059.260 fr. 45.

Après affectations diverses et compte tenu du report antérieur, une somme de 34.961 fr. 30 a été reportée à nouveau.

M. Louis Tréchet, administrateur sortant, a été réélu.



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS CONGO  
Société anonyme agricole, industrielle et commerciale de l'Afrique-Équatoriale

Capital social : 25.500.000 fr., divisé en 255.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Dupont, notaire à Montmorency

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 9 juillet 1930

Siège social à Paris

VINGTIÈME DE PART DE FONDATEUR AU PORTEUR  
Créée en vertu de l'article 8 et donnant droit à la part de bénéfices prévue par  
l'article 45 des statuts

Un administrateur (à gauche) : H. Tréchet

Un administrateur (à droite) : ?

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1933

Fortin, Nevers Paris



---

Georges-Olivier HENRIQUEZ, administrateur-directeur

Né à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise), le 5 juin 1897.

Fils de Marc-Jules Henriquez, représentant de la Banque Gunzbourg dans de nombreuses sociétés dont la [Compagnie forestière Sangha-Oubangui](#), et d'Eugénie Braunstein.

Frère d'André Henriquez, qui succèdera à Georges à la Compagnie financière du Congo et au Crédit foncier du Congo.

---

Engagé volontaire pour la durée de la guerre le 22 août 1915. Réformé pour blessure (chute d'avion).

Ingénieur ECP.

Fondateur (oct. 1923), puis liquidateur (1926) de Georges Henriquez & Cie, 48, rue de Londres, Paris (VIII<sup>e</sup>) : grains et graines, céréales et dérivés.

Fondateur (1928) et administrateur délégué de la [Compagnie commerciale Sangha-Oubangui](#),

administrateur délégué de la [Société financière du Congo français](#) (mai 1933),

administrateur du [Crédit foncier du Congo](#) (août 1933),

administrateur délégué en Afrique de la [Compagnie générale de transports en Afrique](#),

administrateur délégué. de la [Société coloniale pour le commerce et l'industrie](#).

---

Chevalier de la Légion d'honneur du 25 février 1937.

Décédé à Auschwitz (Pologne), le 25 janvier 1944.

*Annuaire Desfossés*, 1933, p. 104 :

Compagnie française du Haut et du Bas-Congo (C.F.H.B.C.)

Conseil d'administration. — H. Tréchet, pdt. ; E. Ponche, Jean Remond, F. Tréchet, adm. dél. ; L. Tréchet, adm.-dél. ; P. Dreyfus.

---

Compagnie française du Haut et du Bas Congo  
S.A. agricole, industrielle et commerciale de l'Afrique Equatoriale  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> octobre 1933)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1932 faisant ressortir un solde débiteur de 1.623.122 francs 30, compte tenu de 868.337 fr. 70 d'amortissements et affectation d'une somme de 275.000 fr. à une provision pour créances douteuses.

---

FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS-CONGO  
(*Le Journal des débats*, 3 octobre 1933)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1932. Les bénéfices bruts s'élèvent à 2.382.112 francs. Après déduction des frais généraux, des charges et de 1.143.337 francs d'amortissements, l'exercice laisse une

perte de 1.633.112 francs. Après application du report bénéficiaire de l'exercice 1931, le solde débiteur de 1.588.151 francs a été reporté à nouveau.

---

Chronique Locale  
Départs  
(*L'Étoile de l'AEF*, 22 février 1934)

Le paquebot « Asie », un des doyens de la Compagnie des Chargeurs Réunis, n'aura certainement, ce voyage, qu'un nombre restreint de rentrants à son bord, si l'on en juge par ceux qui ont quitté Brazzaville ce dernier mardi :

.....  
M. Coutant, de la C. F. H. B. C.

.....  
À tous, un bon congé et un prompt retour ici.

---

Mort de M. Émile Ponche  
(*Le Progrès de la Somme*, 28 mars 1934)

Mardi, ont eu lieu à Camiers (Pas-de-Calais), dans la plus stricte intimité, suivant la volonté du défunt, les obsèques d'un Amiénois bien connu et particulièrement estimé, M. Émile Ponche, qui a tenu, avant la guerre, et pendant longtemps, une place marquante dans la cité.

Agé de 78 ans, M. Émile Ponche vivait, depuis un certain nombre d'années, complètement retiré dans sa propriété de Camiers, mais n'était point oublié de nos concitoyens. Ancien vice-président des Rosati Picards, il y a quarante ans. M. Émile Ponche, alors consul de Belgique à Amiens, était également le président vraiment actif et compétent de la Société photographique de Picardie, à laquelle il donna un essor que sait lui maintenir toujours son gendre et successeur, M. Claude de Santeul.

M. Émile Ponche fut aussi vice-président de l'harmonie municipale. Officier d'état-major de réserve, il fut choisi pour présider la section amiénoise du Souvenir français.

Mais il acquit surtout une énorme popularité justifiée, comme président du Sport nautique d'Amiens, société réputée, à laquelle, grâce à son intelligente initiative, il sut donner alors l'envergure d'un incomparable comité d'organisation d'admirables fêtes locales : fêtes vénitiennes à la Hotoie, régates etc., et dépassant le cadre de son titre « nautique » : concours hippiques, tirs aux pigeons, courses de « vélocipèdes », kermesses, etc., et aussi cirque d'amateurs en 1892 et 1898, dont nos lecteurs les plus anciens se rappellent les merveilleuses pantomimes ayant pour auteur M. Émile Ponche.

On sait enfin que notre regretté concitoyen était membre de l'Académie d'Amiens ; qu'il était décoré de l'ordre de Léopold de Belgique, et chevalier de la Légion d'honneur.

La presse locale ne pouvait laisser partir M. Émile Émile sans lui adresser le salut cordial et reconnaissant de nos concitoyens. Nous y joignons, pour sa famille, l'expression de notre vive et respectueuse condoléance.

[N.B. : pas un mot sur l'Afrique... ]

---

Une assemblée extraordinaire tenue hier a voté diverses modifications aux statuts en vue de les mettre en harmonie avec la loi du 13 novembre 1933.

Les actionnaires ont décidé ensuite de porter de 8 à 10 le nombre maximum des administrateurs de la société et ils ont d'autre part annulé l'autorisation précédemment accordée au conseil de porter le capital social jusqu'à 50 millions.

---

### Chronique ponténégrine

---

La braderie et le concours agricole  
(*L'Étoile de l'AEF*, 26 septembre 1935)

.....  
La C.F.H.B.C., la doyenne des maisons aéfiennes, produit, tout ce dont l'on peut avoir besoin : vivres frais, ravitaillement complet, quincaillerie, outillage, voitures Citroën, etc. et représente les meilleures compagnies d'assurance *in the world*.

---

Brazzaville  
De passage  
(*L'Étoile de l'AEF*, 24 octobre 1935)

Nous avons également serré la main à M. Doens de Lambert, inspecteur général de la C.F.H.B.C., qui effectue une tournée complète des établissements de cette firme.

---

A. E. F.  
Commission municipale de Brazzaville  
(*Les Annales coloniales*, 29 novembre 1935)

Par un arrêté en date du 24 septembre, ont été nommés membres de la Commission municipale de Brazzaville, pour une durée de deux ans :

Membres suppléants européens. — MM. Bouchet, directeur de la Compagnie française du Haut et Bas-Congo...

---

Compagnie française du Haut et du Bas-Congo  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 31 décembre 1935)

Les comptes de l'exercice 1934, approuvés par l'assemblée, se soldent par un déficit de 2.421.375 francs après 925.133 francs d'amortissements sur immobilisations. Le conseil a décidé d'affecter en atténuation de la perte le fonds de prévoyance (1 million 257.964 francs), ce qui ramène le solde débiteur à reporter à 1.163.411 francs. Au bilan de 1933, le déficit total de 4.642.025 francs avait été amorti par prélèvement sur les réserves.

---

Compagnie française du Haut et du Bas Congo  
(*La Journée industrielle*, 31 décembre 1935)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1934. faisant ressortir une perte de 2.121.375 fr., comprenant la perte d'exploitation pour 1.496.242 fr. et les amortissements pour 925.133 francs.

Les actionnaires ont autorisé le conseil à affecter le fonds de prévoyance, soit 1.257.964 fr. à l'amortissement partiel du compte profits et pertes de l'exercice 1934. La perte à reporter au titre de l'exercice 1935 ressort ainsi à 1.163.411 francs.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion à M. Targe, administrateur démissionnaire, ainsi qu'à M. Ponche, administrateur décédé. Elle a réélu MM. Tréchet et Dreyfus, administrateurs sortants.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS-CONGO  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> janvier 1936)

L'assemblée du 30 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1934, qui font apparaître une perte de 2.421.375 fr., comprenant la perte d'exploitation pour 1.496.242 fr. et les amortissements pour 925.133 fr.

Elle a autorisé le conseil à affecter le fonds de prévoyance, soit 1.257.964 fr., à l'amortissement partiel du compte Profits et pertes de l'exercice 1934. La perte à reporter, au titre de l'exercice 1935, s'élève donc à 1.163.411 fr.

Le conseil a eu la satisfaction, vers la fin de l'exercice, de voir, dans les marchés des oléagineux une tendance sensible à l'amélioration. Cette tendance s'étant nettement accentuée en 1935, il est à prévoir que cet exercice marquera une amélioration sensible sur les précédents.

---

Chronique ponténégrine

---

Côte Sud ou côte Nord ?  
par A.C.

(*L'Étoile de l'AEF*, 28 mai 1936)

[...] Ces côtes deviennent d'une actualité brûlante depuis que les particuliers, et même pas mal de fonctionnaires, se sont aperçus qu'il était profondément ridicule d'étendre une ville maritime vers l'intérieur en se privant du reposant spectacle de la mer et de la brise salubre du grand large.

Et la question qui se pose est la suivante : les gens soucieux de se placer à proximité de la mer doivent-ils le faire sur la côte Sud ou sur la côte Nord ? [...]

M. Antonetti ne voulait à aucun prix entendre parler de la côte Nord.

En effet, c'est sur la côte Nord que s'étend l'immense concession de la C.F.H B.C. accordée par le gouverneur général Augagneur. En vertu du principe qui régna longtemps de bas en haut dans l'administration coloniale française, et qui voulait que le successeur suive une politique diamétralement opposée à celle du prédécesseur, M. Antonetti n'aurait en aucun cas voulu favoriser la C.F.H.B.C. et donner de la plus-value à ses terrains, en étendant la ville sur la côte Nord.

[...] Battue par les vents dominants, bordée d'une barre beaucoup plus dure que celle de la côte Nord, la côte Sud pourrait être surnommée « la côte des embruns ». [...]

La côte Nord, au contraire, est verdoyante La végétation, et même les arbres, s'avancent à peu de distance de la ligne de niveau des hautes marées.

[...] Aujourd'hui que la lagune Tchikobo assainie, en partie comblée par la drague, est traversée par une route, à la vérité mauvaise, mais qui, il faut espérer, sera améliorée dans un avenir proche ; aujourd'hui, où le Bois d'Amour lui-même, dépotoir des indigènes, commence à être surveillé, et à perdre les plus saillantes de ses mauvaises odeurs, la ville s'étendra peu à peu sur la côte Nord.

[...] C'est sur la côte Nord, à l'orée du Bois d'Amour, à peu de distance de la mer, que s'étend, sur le terrain assaini par elle, la propriété de l'Entraco, une des plus belles de Pointe-Noire pour l'aménagement des jardins, l'importance des constructions et le style de l'immeuble principal.

Plus récemment, le Cercle européen s'est, lui aussi, installé sur la côte nord, au sommet d'une butte, à peu de distance de la mer. C'est une belle et grande bâtisse, fraîche, claire, agréable, qui fait le plus grand honneur à l'architecte Crebelle qui en a dressé les plans et surveillé l'édification.

L'élan est donné.

Dans un avenir proche, la côte nord sera la Côte d'Azur de Pointe-Noire, où les villas entourées d'une sympathique verdure, le Cercle européen, des bureaux, peut-être des cafés, feront de Pointe-Noire une ville maritime où on pourra tout de même voir la mer de quelques-unes de ses maisons.

---

#### PREMIÈRE FOIRE-EXPOSITION DE BRAZZAVILLE

En faisant un tour de foire...

par Géo. CAILLET

(*L'Étoile de l'AEF*, 1<sup>er</sup> août 1936)

.....  
À la C.F.H.B.C., on retrouve de grandes marques de vins et cognacs voisinant avec des parfums, des appareils de T.S F., des tissus et plus loin les jolies voitures Citroën scintillantes sous leurs vernis et leurs nickels.

Fort belle présentation qui fait honneur à la doyenne des maisons de commerce de la place.

---

Chronique ponténégrine

La foire-exposition

par Géo. CAILLET

(*L'Étoile de l'AEF*, 26 septembre 1936, p. 2)

.....  
La Compagnie française du Haut et du Bas-Congo a orné son stand de tout un outillage où l'on peut trouver du plus petit au plus gros des instruments pour l'exécution de nombreux travaux, ainsi que des appareils sanitaires et autres objets formant l'intérieur d'une habitation.

---

#### NÉCROLOGIE

Un pionnier : [Henri Tréchet](#)

(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1936)

---

*Annuaire Desfossés, 1937, p. 1350 :*  
Compagnie française du Haut et du Bas-Congo (C.F.H.B.C.)  
Conseil d'administration. — H. Tréchet, pdt. ; Marx [*sic : Marc-Jules*] Henriquez, v.-  
pdt ; F. Tréchet, L. Tréchet, adm.-dél. ; P. Dreyfus, baron de Montreuil, Georges  
Henriquez, J. Beuque.  
Commissaires des comptes : MM. Baron, Charlot.

---

FOIRE-EXPOSITION DE BRAZZAVILLE  
À TRAVERS LES STANDS  
(*L'Étoile de l'AEF, 17 juillet 1937, p. 9*)

.....  
Stand C. F. H. B. C. — La maison Tréchet, la plus ancienne du Congo, expose. Tous  
connaissent les activités de cette firme importante. Mais c'est avec plaisir que nous  
regardons encore .... Défenses d'éléphants, un pain de cire gigantesque, ses vins, les  
produits de luxe, pneus Michelin

---

Publicité  
(*L'Étoile de l'AEF, 17 juillet 1937*)

**C<sup>ie</sup> Française du Haut et du Bas-Congo**

---

CAPITAL : 26.500.000 DE FRANCS

14, Rue Ballu — PARIS

**Nombreux Comptoirs en A. E. F. et au Congo Belge**

**IMPORTATION - EXPORTATION**

Tous articles pour européens et indigènes, tous produits africains.

Plantations - Exploitation industrielle

Agents du « Lloyd's » et des Automobiles -CITROËN

Représentants de la Cie Franco-Coloniale d'Assurances :  
Vie - Incendie - Maritime - Aérienne - Accident.

Concessionnaires exclusif de la Bière "DRESSLER"  
Stock Pneu "MICHELIN".

Capital : 26.500.000 fr.

---

14, rue Ballu, Paris

---



Nombreux comptoirs en A.-E.F. et au Congo belge

---

IMPORTATION-EXPORTATION

Tous articles pour Européens et indigènes

---

Plantations — Exploitation industrielle

---

Agent du Lloyds et des Automobiles Citroën

---

Représentant de la Compagnie franco-coloniale d'assurances :  
vie, incendie, maritime, aérienne, accident

---

Concessionnaire exclusif de la bière Dressler  
Stock pneus Michelin

---

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

(*Journal officiel de la République française*, 5 octobre 1938, p. 11.650)

(*Les Annales coloniales*, 10 octobre 1938)

Officiers

Tréchet (*Louis-Fulbert-Claude*), administrateur-directeur de la Société française du Haut et Bas-Congo à Brazzaville. Chevalier du 15 janvier 1920.

---

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 1799 :

Compagnie française du Haut et du Bas-Congo (C.F.H.B.C.)

*Idem.*

---

CIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS-CONGO

(*Le Monde des affaires*, Paris, SEDE, 1952)

LA C.F.H.B.C. est née, en 1929, de la fusion de la Compagnie française du Haut-Congo (fondée en 1899), de la Compagnie française du Bas Congo (fondée en 1910) et de la Société l'Alimaïenne. Elle occupe actuellement une place de premier plan dans la mise en valeur de notre Afrique équatoriale.

Affaire d'importation et d'exportation, la Compagnie française du Haut et Bas Congo est également une entreprise industrielle à objets multiples, édifiée sur les lieux mêmes de production des matières premières qu'elle utilise : huileries, scieries, ateliers de menuiserie et transports, travaux publics, fabrication de glace, etc. C'est encore une vaste exploitation agricole.

Dans le domaine agricole, la Compagnie s'est appliquée à établir et à développer des plantations de palmiers à huile dont la production en huile et amandes représente 70 % de celle des oléagineux de l'A.-E.F. : 50 % de cette production d'huile et 30 % de celle d'amandes sont exportés. Depuis 1949, de nouvelles plantations portant sur 600 ha. par an, dans la cuvette congolaise, où la Compagnie possède 60.000 ha. en toute propriété, sont effectuées ; elles vont se renforcer de 1.000 ha. par an de plantations dans la région d'Ouessou où la C.F.H.B.C. possède 200.00 ha.

Dans le domaine industriel, la Compagnie exploite quatorze usines pour la fabrication de l'huile de palme ; deux scieries, dont une à Ouessou, capable de débiter 20.000 m<sup>3</sup> de bois par an ; des ateliers de menuiserie et de construction de meubles ; des garages pour réparation de camions pour les tiers ; des chantiers navals pour la réparation et la construction de bateaux ; une briqueterie, etc. La C.F.H.B.C. a en outre obtenu une autorisation de recherche et d'exploitation des métaux précieux et des pierres précieuses pour tout le Moyen-Congo et le Gabon.

En ce qui concerne le domaine commercial, les activités de la société sont des plus variées.

À l'importation, au Congo belge et en A.-E.F, la Compagnie du Haut et Bas-Congo a établi des comptoirs à Brazzaville, Pointe-Noire, Bangui, Dolisie ainsi que dans la brousse. L'exportation en France et à l'étranger porte sur l'huile de palme, le raphia, les peaux, le coprah, les noix d'Angola : elle s'effectue par les nombreux comptoirs que la société a créés.

La Compagnie représente un grand nombre de firmes d'automobiles, de pneus, de produits chimiques, de matériels divers. Agent des Lloyds depuis trente ans, elle représente une dizaine de compagnies qui assurent des risques divers. Elle effectue des transports pour les tiers, principalement sur Bangui. Elle s'occupe de transit, d'affrètement et consignation.

#### Conseil d'administration

MM. le baron [Léon] de Montreuil [Financière du Congo frs], prés.-dir. gén. ; J. Ricard, vice-présid. ; A. Henriquez <sup>3</sup>, adm.-dir gén. ; R.G. Donnay, A. de Lagrésille, J[acques] Michel, M[arcel] Netter, L. Serpeille de Gobineau, Sté financière du Congo français.

---

#### AVIS DES COURTIERIS

*(L'Information financière, économique et politique, 7 juin 1950)*

Compagnie française du Haut et du Bas-Congo. — Les actions sont regroupées (1 nouv. de 1.000 fr. contre 10 anc. de 100 fr.) dès le 14 juin et attribution gratuite de 1.000 fr. pour 3 actions anciennes regroupées, contre coupon n° 27) dès le 16 juin.

---

#### COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS-CONGO

*(L'Information financière, économique et politique, 31 août 1950)*

Les résultats de l'exercice 1949 s'écarteront peu de ceux de l'année précédente qui s'étaient traduits par un bénéfice de 64.442.559 fr. et avaient permis la répartition d'un dividende net de 8 francs à chacune des 1 284.416 actions composant alors le capital de 128.441.600 francs.

Rappelons que les 1.265.584 actions nouvelles de numéraire de 100 fr. représentant l'augmentation du fonds social de 128.441.600 fr. à 255 millions, portent jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1949. Par ailleurs, les 85.000 actions gratuites de 1.000 francs, dernièrement créées, jouiront des mêmes droits que les actions anciennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1950 seulement.

---

<sup>3</sup> André Henriquez : frère de Georges Henriquez (ci-dessus). Son successeur à la Société financière du Congo français, au Crédit foncier du Congo et à la Compagnie française du Haut et du Bas-Congo. Administrateur de la Compagnie de constructions générales en Afrique française.

Publicité in *Marchés coloniaux*, 13 janvier 1951

## COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS CONGO

CAPITAL 340.000.000 FRANCS

Adresse télégraphique : MOSSAKA - BRAZZAVILLE

**La plus ancienne Compagnie coloniale de l'Afrique Équatoriale Française**

Siège social : 11, rue Roquépine - PARIS-8<sup>e</sup>

Direction en Afrique : BRAZZAVILLE - Boîte postale 74 - TEL. -. 10 PLAINE

### COMPTOIRS

Brazzaville, Bangui, Pointe-Noire, Dolisie, Ouasso, Fort-Rousset, Matadi (Congo belge), 10 factoreries en Moyen-Congo, 150 magasins en brousse,

### COMMERCE :

#### IMPORTATION, VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL DE

Textiles, Émaillés, Quincaillerie, Conserves alimentaires, Vins, Articles de Luxe, Fournitures automobiles, Matériel technique et aéronautique, Matériaux de construction

#### EXPORTATION DE

Huile de Palme, Palmistes, Noix d'Ongokeza, Copal, Raphia, Rotin, Bois

#### EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

70.000 hectares. Vente de bois en grumes et débité.

#### PLANTATIONS :

10.000 hectares de palmiers à huile dont les fruits sont traités dans 20 huileries à vapeur et 50 huileries.

#### REPRÉSENTATIONS :

Hotchkiss, Peugeot, Berliet, Studebaker, Austin, L[...]

Tracteurs Sift, DDT Geigy, Potasse d'Alsace, Ac[...]

Fibrociment de Poissy, Verres et glaces de St-Gobain

#### TRANSPORTS :

Transit et transport sur le Congo et ses affluents.

#### AGENCES GÉNÉRALES :

Lloyd et Comité Central des Assureurs maritimes du Groupement français d'Assurance, Vacuum oil Cy, Société Gle de Surveillance [SGS] de Genève, Bureau Veritas.

=====

AEC 1951-468 — Compagnie française du Haut et du Bas-Congo (C.F.H.B.C.), 11, rue Roquépine, PARIS (8<sup>e</sup>).

Capital. — Cette société résulte de la fusion, en 1929, de la Compagnie française du Haut-Congo (fondée en 1899), de la Compagnie française du Bas-Congo (fondée en 1910), et de la Société l'Alimaïenne. Capital actuel : 340 millions de fr. en act. de 1.000 fr. — Parts : 105 (anciennes parts Bas-Congo) divisées en vingtièmes.

Dividendes. — 1948, act. : 8 fr. ; parts : 318 fr. 72.

Objet. — Commerce d'import. et d'export., Exploitation de domaines agricoles, transports, travaux publics ou particuliers, etc. — Scierie à vapeur, savonnerie, huileries à vapeur. — Plantations (palmiers, caféiers, cacaoyers, caoutchouc), Exploitations forestières. — Prospections minières (or). — Chantier naval à Mossaka. Transports fluviaux. Fabrique de glace.

Exp. — Caoutchouc, ivoire, huile de palme, palmistes, noix d'angokéa, sisal, copal

Imp. — Tissus, bimmeloterie, verroterie, quincaillerie, matériaux de construction, conserves, vins et spiritueux, produits alimentaires, etc.

Comptoirs. — Moyen-Congo : Brazzaville, Pointe-Noire, Mossaka. — Oubangui-Chari : Bangui, etc. — Congo belge : Matadi, Kinshasa.

Conseil. — MM. [Achille] Peretti, présid.-dir. gén. [adm. Société générale foncière, pdt Minière Est-Oubangui, adm. Mines de Gundafa (Maroc)][pdt Assemblée nationale (1969-1973)] ; Persinette-Gautrez, v.-présid. ; André de Lagrésille <sup>4</sup>, Jacques Michel, [J.] Vidal, Crédit foncier du Congo, Sté financière du Congo français. Dir. gén. : M. Marcel Netter.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS-CONGO  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 septembre 1951)

Les bénéfices de l'exercice 1950 avoisineraient 75 millions de francs contre 70 millions l'année précédente.

Le chiffre d'affaires de l'exercice en cours est en forte progression et se traduira vraisemblablement par nouvel accroissement de profits. prix de l'huile de palme et des palmistes ayant sensiblement augmenté.

**[rien entre le 7/9 et le 28/12]**

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS-CONGO  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 décembre 1951)

Le conseil prendra probablement une décision à l'issue de l'assemblée extraordinaire appelée à augmenter le capital de 340 à 680 millions sur la réalisation éventuelle d'une prochaine opération.

---

---

<sup>4</sup> André de Lagrésille (Paris Xe, le 22 nov. 1887-Neuilly, 19 mai 1956) : PDG de la Société financière du Congo français.

Publicité

**C<sup>ie</sup> Française du Haut et du Bas Congo**  
Société Anonyme au Capital de 340 Millions de Francs  
**Siège Social à PARIS : 11, Rue Roquépine**  
Tél. : ANJou 02-04, 02-05, 02-06

---

**EXPLOITATIONS EN A.E.F.**  
Plantations de palmiers à huile  
Exploitations forestières — Huileries à vapeur

---

**IMPORTATION — EXPORTATION**  
**Brazzaville - Pointe-Noire - Bangui - Brousse**

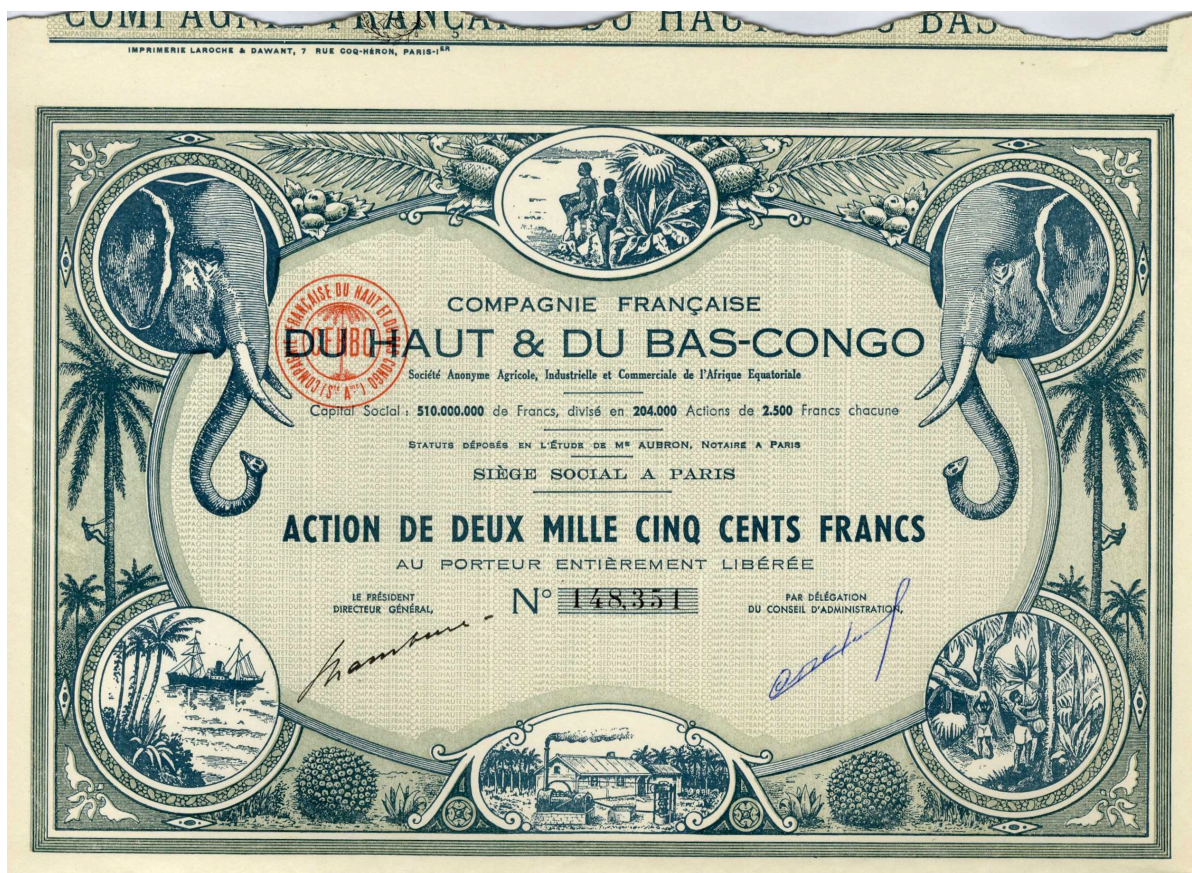
*(Tropiques, 1<sup>er</sup> février 1952)*

---

1952 : les actionnaires de la CGTA reprennent la CFHBC  
Capital porté à 510 millions par émission à 2.750 fr. de 69.000 actions de 2.500 fr.  
(1 pour 5 de 1.000 fr.).

---





Coll. Serge Volper

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DU HAUT ET DU BAS CONGO

Société anonyme agricole, industrielle et commerciale de l'Afrique-Équatoriale

Capital social : 510.000.000 fr., divisé en 204.000 actions de 2.500 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Aubron, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS  
au porteur entièrement libérée

Le président-directeur général :

Par délégation du conseil d'administration : ?

Imprimerie Laroche & Dawart, 7, rue Coq-Héron, Paris 1<sup>er</sup>

COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS-CONGO  
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 octobre 1952)

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire le 21 octobre 1952, ont approuvé les comptes de l'exercice 1951 qui font apparaître un bénéfice net de 13.116.333 fr. après 119.588.796 fr. d'amortissements et 55.118.486 fr. de provisions (voir « L'Information » d'hier).



Le solde disponible, après dotation de la réserve légale, soit 12.460.516 fr., a été porté à un compte de provision pour dépréciation des stocks et approvisionnements.

Répondant à une question posée par un actionnaire, le président, M. Hubert de Chambure <sup>5</sup>, a indiqué qu'une politique de prudence s'imposait en raison de la dépression commerciale qui sévit actuellement en A.E.F. et de la baisse importante des cours des oléagineux. Il a précisé d'autre part que les efforts de la direction étaient axés sur une compression des frais généraux.

---

Analyse par groupes de cotation des principales valeurs inscrites à la Bourse de Paris  
CAOUTCHOUCS

*(L'Information financière, économique et politique, 28 février 1953)*

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

En 1951, l'INDO-HEVEAS a pris une grosse participation dans la COMPAGNIE FRANÇAISE du HAUT ET BAS-CONGO.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS-CONGO

*(L'Information financière, économique et politique, 17 octobre 1953)*

Après 75.039.043 francs d'amortissements et 34.373.118 francs de provisions, les résultats de l'exercice 1952, qui seront présentés à l'assemblée du 23 octobre font apparaître une perte de 30.371.473 francs.

Les résultats d'exploitation ont été affectés par la chute des cours des oléagineux et par la crise commerciale qui sévit en A.E.F.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS-CONGO

*(L'Information financière, économique et politique, 27 octobre 1953)*

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie française du Haut et du Bas Congo s'est tenue le 23 octobre.

Le rapport du conseil d'administration met l'accent sur le travail de remise en ordre accompli au cours des derniers exercices. Les activités déficitaires ou de rendement insuffisant ont été délibérément supprimées ou le seront prochainement. La diminution des crédits bancaires, qui atteint 25 %, donne de l'évolution en cours un indice favorable.

Répondant à divers actionnaires qu'inquiètent l'importance des appels de capitaux que pourra entraîner l'exécution du programme envisagé de mise en valeur de nouvelles plantations, le président indique combien sont considérables, et le resteront vraisemblablement, les besoins en produits oléicoles, tant de France que de l'étranger.

Le compte de Profits et Pertes se solde, application faite de 75.039.043 aux charges d'amortissement, et 34 millions 373.118 fr. aux provisions, par un déficit de 30.371.473 fr.

Suivant les résolutions votées, cette perte vient en déduction du report à nouveau ainsi ramené de 35.443.556 fr. à 5.072.093 fr.

---

---

<sup>5</sup> Hubert Pelletier de Chambure (1903-1953) : de la Banque de l'Indochine.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS-CONGO  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 novembre 1954)

Les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 1954 ont été approuvés par l'assemblée du 16 novembre. Ils se soldent sans bénéfice, ni perte, après affectation de 32.647.251 fr. aux provisions.

Les résultats d'exploitation se présentent avec un bénéfice de 37.844.051 fr. Ils sont en nette amélioration sur ceux du précédent exercice qui accusaient 31.704.636 fr. de perte.

Les exportations d'huile et de palmistes, en légère progression, ont été réalisées à des prix plus élevés.

Les services commerciaux, progressivement assainis, ont participé à la légère amélioration de la situation économique de l'A.E.F.

Le programme agricole de la compagnie s'exécute normalement, tant en ce qui concerne la restauration des anciennes plantations que la réalisation à Ouessou de 3.000 hectares de palmeraies nouvelles, dont le financement doit être, pour moitié, assuré par une ouverture de crédit de 300 millions de francs C.F.A. consentie à la société par la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer.

Les résultats de l'exercice en cours, qui reconduiront, vraisemblablement, ceux de l'exercice précédent, permettront de parfaire, en tant que de besoin, les provisions affectées à la dépréciation des stocks de marchandises.

---

1955 : capital porté à 680 millions par émission au pair de 34.000 act. de priorité de 5.000 fr. (1 pour 6 de 2.500 fr.), puis à 850 millions par création de 34.000 actions réparties gratuitement aux seuls souscripteurs d'actions de priorité



Coll. Peter Seidel

COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS CONGO  
Société anonyme agricole industrielle et commerciale de l'Afrique équatoriale  
SIÈGE SOCIAL À PARIS  
Capital social : 850.000.000 de fr.  
divisé en 170.000 actions de 5.000 chacune dont 34.000 actions de priorité  
et 136.000 actions ordinaires  
Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Aubron, notaire à Paris  
ACTION ORDINAIRE DE 5.000 FRANCS  
au porteur entièrement libérée  
Le président-directeur général : J. Cousin  
Par délégation du conseil d'administration : Merle  
MORAX IMP. PARIS





Coll. Serge Volper

*Idem*

Signature différente à droite



Coll. Jacques Bobée

*Idem*

Signature différente à droite : Lefort (?)





Coll. Serge Volper

*Idem*

ACTION DE PRIORITÉ DE 5.000 FRANCS  
au porteur entièrement libérée

COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS-CONGO  
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 août 1955)

L'assemblée générale, tenue le 23 août, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 1955. En dépit d'une baisse accentuée des cours des palmistes, les résultats d'exploitation se présentent avec un bénéfice net de 37.211.050 fr., équivalent celui de l'exercice précédent.

Le chiffre des ventes est en progression, tant dans la cuvette congolaise qu'à Bangui, et d'importantes économies de gestion ont été réalisées.

Les réalisations faites sur la plantation d'Ouessou, qui doit s'étendre sur 3.000 ha., atteignent, en fin d'exercice, 434 ha. Dans la cuvette, plantations nouvelles et replantations ont, au cours de l'exercice, porté sur 154 ha.

Après amortissement définitif des frais qu'avait entraînés l'augmentation de capital de 1952 et prélèvement net de 22.915.902 fr. en vue de parfaire les provisions affectées à la dépréciation des stocks de marchandises, le compte de profits et pertes accuse un bénéfice net de 23.457.875 fr., qui a été reporté à nouveau, déduction faite de 1.172.894 fr. affectés à la réserve légale.

Les résultats connus de l'exercice en cours laissent une impression satisfaisante.

La société n'avait pas échappé aux effets de la crise qui a, un temps, profondément affecté l'économie de l'Afrique Equatoriale Française. Les difficultés auxquelles elle a eu à faire de ce fait sont surmontées.

L'œuvre d'assainissement à laquelle il s'était attaché ayant été menée à son terme, le conseil d'administration met l'accent sur son intention d'étendre les activités commerciales de la société, tout en poursuivant l'exécution du programme de rénovation et d'extension des palmeraies que le concours de la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer a permis, jusqu'à présent, de mener à bien en dépit de circonstances défavorables.

Ainsi, ajoute le conseil, se justifie l'appel qu'il a décidé de faire aux actionnaires, en vue d'une augmentation de capital comportant 170 millions de francs d'apport en numéraire.

---

### [Desfossés 1956]

Lagrésille (André de)[ex-Ht et Bas Congo], 313 (Financ. Congo frs), 480 (Port, des quais et entrepôts de Beyrouth), 1445 (Gévelot).

---

## Compagnie française du Haut et du Bas-Congo

### [Desfossés 1956/1736]

Cousin (Jean)[1892-1966. Fils d'Henri Cousin, insp. gén. des mines. Frère aîné de Paul Cousin, vice-président de Pont-à-Mousson. Insp. des finances. Chev. (1925), puis off. (1932) de la Légion d'honneur. Dir. des finances de l'Indochine (1934-1939, 1940-1945) et secr. gén. du gouvernement gén. de l'Indochine (mars 1943-nov. 1944). Pantoufle à la Bq de l'Indochine. Marié en 1917 à Gabrielle Delamotte, fille d'un inspecteur général des finances, directeur au ministère des affaires étrangères. Un fils : Hubert (Paris, 1919), qui fit carrière chez Pont-à-Mousson. Remarié à Louise Carnus : un fils, Jean-Claude (Hanoï, 1937)], 156 (Caisse gén. prêts fon.+indus.), 249 (pdg 1952-1966 Créd. fonc. Brésil), 313 (Financ. Congo frs), 1736 (pdg 1953-1961 Haut et Bas-Congo).

Adler (Rodolphe d')[Vienne, Autriche, 1898-Paris, 1969][Ép. Jacqueline Arnodin][Fondé de pouvoirs (1923), puis associé-gérant (1928) de la banque Arthur Spitzer & Cie. Son représentant aux Phosphates tunisiens (1935). Dir. BNCI-Alger (1942). Adg Un. frse d'outre-mer (gr. BNCI)(1946), son repr. comme pdt Unicomer, adm. du Dakar-Saint-Louis et de la Soc. afr. des Grands Travaux de l'Est], 469 (CGTA), 1736 (Haut et Bas-Congo), 1912 (Cinzano)[association en 1938 de Pernod et de Spitzer].

*Afrique noire (Compagnie de l')*(S.A. 1949. Holding détenu à égalité par la Bq de l'Indoch., le Crédit marocain (BNCI-A) et Worms), 313 (Financière du Congo frs), 469 (CGTA), 1724 (Afrique+Congo), 1736 (Ht+Bas-Congo)

*CGTA (Compagnie gén. de transp. en Afrique)*, 1736 (Ht+Bas-Congo).

Coquelin (Pierre-Édouard)[insp. des finances ayant pantouflé chez Worms (v. Pierre Taittinger, *Et Paris ne fut pas détruit*), 469 (CGTA), 573 (M'Zaïta), 728 (Cofirep), 1391 (Fournier-Ferrier), 1400 (Terres rares), 1724 (Afrique+Congo), 1736 (Ht+Bas-Congo).

Hannotin (Marc)[<sup>x</sup> /<sub>oxo</sub>][1909-1989]. Fils d'Edmond. Ép. Françoise Heurteau, fille de Charles-Émile (Peñarroya)], 113 (Bq Indoch), 156 (Caisse gale prêts fonc. + indus.), 226 (Santa-Fé), 246 (Foncière Manitoba), 249 (Créd. fonc. Brésil), 296 (COGISA), 469 (CGTA), 1319 (Indoch. élect.), 1736 (Haut et Bas-Congo), 1814 (Mimot), 1844 (Plantations indoch. thé), 2178 (Cenpa).

Serpeille de Gobineau (L.), 313 (Financ. Congo frs), 1736 (Ht+Bas-Congo).

*Financière du Congo frs*, 1736 (Ht+Bas-Congo).

Thion de la Chaume (Robert)[1906-1967][fils de René (1877-1940), anc. pdt Bq de l'Indoch.][dir. (1934), puis adm. (1942) SIPH], 313 (pdg Financière du Congo frs), 1736 (Haut et Bas-Congo), 1784 (pdt PROA), 1792 (Caout. Donai), 1804 (Caout. Phuoc-Hoa), 1807 (adm.-dir. Hts plateaux indoch.), 1808 (adm.-dir. Caout. de Kompong-Thom), 1813 (adm.-dir. SIPH), 1814 (Mimot).

Vidal (J.), 687 (Shell française), 1736 (Haut et Bas-Congo).

### COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Marbeau (François)(1888-1957)[Fils d'Édouard Marbeau, auditeur au Conseil d'État, et de Simone Adam, de la famille des banquiers de Boulogne-sur-Mer. Frère de Pierre (1901-1991), adm. des Sucreries



coloniales. Marié à Jacqueline Adam], 65 (comm. cptes suppl. Providence-Incendie), 84 (comm. cptes suppl. Providence-Acc.), 86 (comm. cptes Le Secours), 113 (comm. cptes Bq de l'Indochine), 123 (comm. cptes Bq franco-polonaise), 129 (comm. ptes Compagnie paris. réescpte), 218 (comm. comptes Monts-de-piété égyptiens), 227 (comm. gvt Bq fr.-chinoise), 239 (comm. comptes Crédit foncier de l'Indochine), 1252 (comm. cptes suppl. Carbone-Lorraine), 1444 (comm. cptes suppl. Cartoucherie frse), 1555 (comm. cptes Poliet), 1736 (comm. cptes Haut et Bas-Congo), 1774 (comm. cptes Cotonaf), 1820 (comm. cptes Bognier & Burnet), 1827 (comm. cptes Hutchinson), 2213 (comm. cptes Libr. Hachette), 2250 (comm. cptes Musée Grévin), 2251 (comm. cptes suppl. Tour Eiffel).

Bard (L.), 313 (comm. cptes Financière-Congo frs), 1736 (comm. cptes Haut et Bas-Congo).

SIÈGE SOCIAL : Paris (8<sup>e</sup>), 11, rue Roquépine. Tél. : ANJ. 02-04. 02-05, 02-06.

OBJET : L'exploitation de domaines agricoles au Congo (huile et amandes de palme, peaux, caoutchouc, etc.). Comptoirs à Brazzaville, Pointe-Noire, Bangui, Moundou et Brousse.

CAPITAL SOCIAL : 850 millions de fr., divisé en 170.000 actions de 5.000 fr. dont 34.000 actions de priorité.

À l'origine, 2.000.000. Porté à 4.000.000 en 1924, à 17.000.000 en 1929 et à 28.500.000 la même année. Porté en 1945 à 51.000.000 de fr. par l'émission au pair de 255.000 act. de 100 fr. (1 nouvelle pour une ancienne). Porté en 1946 à 127.500.000 fr. par l'émission à 130 fr. de 765.000 actions de 100 fr. (3 nouvelles pour 2 anciennes). Porté en 1948 à 128.441.600 fr. par l'émission de 9.416 actions de 100 fr. (actionnaires empêchés). Porté à 255.000.000 de fr. par l'émission à 150 fr. de 1 million 265.584 actions de 100 fr. (1 nouvelle pour une ancienne), en 1949, puis en 1950 à 340 millions par création de 85.000 actions de 1.000 fr. (1 gratuite pour 9), les actions anciennes ayant été regroupées. Regroupement en actions de 2.500 fr. à partir du 9 juin 1952, puis capital porté à 510 millions par émission à 2.750 fr. de 69.000 actions de 2.500 fr. (1 pour 5 de 1.000 fr.). Porté en 1955 à 680 millions par émission au pair de 34.000 act. de priorité de 5.000 fr. (1 pour 6 de 2.500 fr.), puis à 850 millions par création de 34.000 actions réparties gratuitement aux seuls souscripteurs d'actions de priorité (1 pour 1), puis regroupement des actions de 2.500 fr. en 5.000 fr. depuis le 3 janvier 1956.

PARTS BÉNÉFICIAIRES : 2.100 vingtièmes de parts.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale. Constitution de réserves et amortissements complémentaires, 5 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus, 10 % au conseil d'administration ; sur le solde, 88,20 % aux actions et 11,80 % aux parts.

LIQUIDATION : 89,40 % aux actions, 10,60 % aux parts.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Banque de l'Indochine.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions et 1/20<sup>e</sup> de parts 107. — Notice SEF : CO 218.

COUPONS NETS AU PORTEUR : Actions : n° 28 (11 mars 1952), 80 fr. ; 29 : droit de souscription (1 de 2.500 fr. pour 5 de 1.000 fr.) ; 30 : droit de souscription (1 pour 15) ; 1 (actions de 2.500) ; droit de souscription (1 pour 6).

Parts : n° 17 (11 mars 1952), 632 fr.

en milliers de fr.	Amortissements	Provisions	Bénéfice nets	Dividende et tantièmes
1945	4.435	3.395	—	—
1946	2.439	6.927	23.619	3.028
1947	5.503	18.360	43.083	—
1948	21.467	37.476	64.442	17.819
1949	18.673	21.725	70.937	31.947
1950-51	52.137	46.461	26.339	—
1951-52	119.588	55.118	13.116	—
1952-53	75.039	34.373	- 30.791	—
1953-54	63.911	82.647	—	—
1954-55 (au 30-9)	57.748	46.335	23.458	—

BILANS AU 31 JANVIER (En 1.000 francs)

	1951	1952	1953	1954	1955
• ACTIF					
Immobilisations (nettes)	888.648	441.980	566.446	630.051	715.760
Autres valeurs immobilisées	28.050	1.184	1.046	813	473
Réalisable					
Valeurs d'exploitation	745.064	864.866	676.659	520.455	553.739
Débiteurs	164.240	272.806	210.068	157.290	190.141
Titres de placement	473	574	418	413	413
Disponible	89.977	50.176	54.861	54.785	65.149
Résultats	—	—	30.371	—	—
	<u>1.416.352</u>	<u>1.621.516</u>	<u>1.538.852</u>	<u>1.366.807</u>	<u>1.526.275</u>
• PASSIF					
Capital	340.000	340.000	510.000	510.000	510.000
Réserves	234.791	236.123	253.779	223.407	223.407
Fonds de renouvellement et provisions	112.715	148.766	134.736	61.435	56.031
Dette à court terme	702.177	893.511	640.337	571.965	713.379
Bénéfices	26.669	13.116	—	—	23.458
	<u>1.416.352</u>	<u>1.621.516</u>	<u>1.538.852</u>	<u>1.366.807</u>	<u>1.526.275</u>

Compagnie française du Haut et du Bas-Congo  
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juillet 1956)

L'assemblée, tenue le 11 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 1956. Le bilan se caractérise par une réduction sensible des engagements à court terme et une nouvelle augmentation du chiffre des investissements.

L'augmentation de capital réalisée en décembre 1955 a permis à la société d'alléger en fin d'exercice ses découverts bancaires.

Les travaux de rénovation et d'extension des palmeraies se sont poursuivis dans la ligne des programmes établis, 266 hectares ont été plantés au cours de l'exercice, entraînant une plus-value d'immobilisation de 102.722.868 fr. La plus large part de la dépense concerne la plantation d'Ouessou et a été couverte par des avances de la Caisse centrale de la France d'outre-mer, en exécution de la convention d'ouverture de crédit du 17 août 1954.

En dépit d'une concurrence commerciale particulièrement vive dans le Nord, les recettes commerciales restent étales. Le fléchissement du chiffre d'affaires de Bangui a été compensé par l'activité de la nouvelle agence de Moundou.

Par contre, la baisse des cours, sensible sur l'huile de palme, accentuée sur les palmistes, entraîne une réduction notable des recettes d'exportation.

L'exploitation laisse un bénéfice net de 9.470.528 francs.

La totalité des profits est affectée à l'amortissement partiel des frais de la dernière augmentation de capital. Le compte report à nouveau reste doté de 27.357.074 francs.

---

Compagnie française du Haut et du Bas-Congo  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juillet 1957)

L'assemblée ordinaire du 16 juillet a approuvé les comptes de l'exercice clos 31 janvier 1957.

Au bilan, à une réduction sensible des stocks répond une atténuation nouvelle des engagements à court terme. Par contre, les travaux d'extension de palmeraies se sont poursuivis dans la ligne des programmes établis entraînant une progression notable des immobilisations. Chiffrées à 933.541.880 francs, celles-ci accusent une augmentation de 114.437.144 francs.

À Ouessou, les 88 hectares réalisés au cours de l'exercice portent la superficie plantée à 643 hectare, cependant

qu'ont été menés à bien la construction d'un germe isotherme et la constitution d'une pépinière de plus de 20 ha qui mettront l'exécution des travaux, dans les années à venir, à l'abri de toute insuffisance de matériel. Les 3.000 hectares projetés seront, selon les prévisions faites, entièrement plantés fin 1965. La dépense de l'année a été couverte pour moitié, en exécution de la Convention du 17 août 1954. par les avances de la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer. Ces avances s'élèvent au 31 janvier 1957, à 87.799.589 fr. CFA sur un encours maximum de 300 millions de fr. CFA. Sur la plantation nouvelle de Kunda et les plantations anciennes d'Etoumbi et de Mokouango, les extensions de l'année représentent 131 hectares.

La concurrence commerciale a entraîné un fléchissement du chiffre d'affaires des agences de l'Oubangui et du Tchad, assez important pour que le conseil, soucieux d'autre part d'alléger la trésorerie de la Compagnie afin de pouvoir plus aisément faire face à l'exécution du programme de plantations, ait décidé d'en abandonner, au moins provisoirement, l'exploitation. Par contre, au Moyen Congo, l'activité commerciale est restée soutenue et, en dépit d'une nouvelle baisse des cours de l'huile de palme sur le marché français, l'exportation et les ventes locales de produits (huile de palme, palmiste onkokéa, calla, cacao) laissent un profit un peu supérieur au profit réalisé en 1955.

Au total, le bénéfice d'exploitation s'élève à 8.877.574 francs. Les profits exceptionnels, acquis en majeure part sur réalisations d'actifs, ajoutent à ce bénéfice un gain supplémentaire de 13 millions 767.836 francs.

La totalité des profits a été affectée à la constitution de provisions et à l'amortissement définitif des frais de la dernière augmentation de capital.

---

Compagnie française du Haut et du Bas-Congo  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 juillet 1957)

Réunis le 16 juillet en assemblée générale extraordinaire, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui a eu à connaître des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 1957, les actionnaires ont autorisé le conseil à émettre un emprunt obligataire de 75 millions de francs C.F.A. représenté par des titres de 150 000 francs convertibles en actions au gré des porteurs, le délai d'option expirant le 31 décembre 1963. Ces obligations, émises au pair, porteront intérêt au taux de 4 % l'an et seraient remboursables au pair, de 1965 à 1972, si elles n'étaient pas converties en actions,

suyvant un tableau d'amortissement établi sur la base d'annuités constantes. Elles seraient francs raison francs 1960.

Les disponibilités à provenir de cet emprunt seraient destinées au financement des plantations d'Ouessou. À ce financement, la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer participerait par une avance complémentaire de 75 millions de francs C.F.A. qui viendrait en addition de l'avance de 300 millions de francs C.F.A. accordée à la compagnie par la convention du 17 août 1954.

Les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire ont été ratifiées par les assemblées spéciales des propriétaires d'actions anciennes et des propriétaires d'actions de priorité.

---

Compagnie française du Haut et du Bas-Congo  
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juin 1958)

L'assemblée générale ordinaire de la Compagnie française du Haut et du Bas-Congo, tenue le 24 juin, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 1958

Comptes d'investissements et comptes de résultats ont été fortement influencés par les hausses importantes et successives de salaires intervenues en cours d'année et les premiers effets sur les prix de l'opération monétaire d'août 1957.

Les travaux d'extension des palmeraies n'en ont pas moins été poursuivis dans la ligne des programmes précédemment arrêtés. L'accroissement en valeur des immobilisations s'établit globalement à 124.467.504 francs.

À Ouessou, 92 hectares réalisés au cours de l'exercice portent la superficie plantée à 735 hectares sur les 3.000 hectares prévus. Sur les plantations nouvelles de Kunda et les plantations anciennes d'Etoumbi et de Mokouango, les extensions de l'année sont de 105 hectares. En fin d'exercice les extensions réalisées depuis 1949 représentent 1.600 hectares. Les surfaces en cultures s'élèvent à 3.364 hectares.

La liquidation des agences de Bangui et du Tchad, qui sera terminée en juillet prochain, a entraîné une diminution importante des stocks de marchandises, compensée partiellement par un allègement des positions débitrices. En un an, les abattements sur les avances et découverts bancaires atteignent 92.861.341 francs.

Sur les ventes de produits, il n'a pas été réalisé de progrès, l'augmentation des prix de revient n'ayant pas permis de tirer de profits supplémentaires de l'élévation, au cours du second semestre, des prix de vente de l'huile de palme et des palmistes.

Par contre, la progression du mouvement d'affaires réalisé par les factoreries du Moyen-Congo entraîne une accentuation notable de leurs bénéfices.

Les frais généraux sont en nouvelle diminution. Le bénéfice global de l'exploitation s'établit à 21.511.564 fr., supérieur de 12.633.990 francs à celui de l'exercice précédent.

La totalité en a été appliquée aux provisions pour créances douteuses et aux provisions pour déprédation des stocks. Ces provisions sont ainsi assez largement dotées pour que les exercices à venir puissent être considérés comme libérés de toutes charges provenant du passé.

Le problème, capital pour la compagnie, du financement de son programme de plantation, dont la réalisation doit lui assurer une production ascendante d'huile de palme de bonne qualité à des prix de revient compétitifs, paraît en voie d'être résolu. La Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer a accepté de majorer de 75 millions de francs C.F.A. l'avance de 300 millions de francs C.F.A. qu'elle a consentie à la Société par la convention du 17 août 1954. Elle a toutefois mis à l'octroi de cette avance complémentaire une condition : l'émission pour la société d'un emprunt de 75 millions de francs C.F.A. dont le Territoire du Moyen-Congo garantirait la souscription,

s'engageant d'ailleurs à avancer au Territoire les sommes qu'il aurait à prêter à la société.

L'émission de l'emprunt a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 1957 et le président a informé l'assemblée que le gouvernement du Territoire du Moyen-Congo venait de décider d'en garantir, ainsi qu'il le lui avait été demandé, la souscription.

---

Compagnie française du Haut et du Bas-Congo  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1959)

L'assemblée tenue le 26 juin a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 1959.

Comptes d'investissements et comptes de résultats ont été fortement influencés par la hausse des salaires et des prix. Les travaux d'extension des palmeraies n'en ont pas moins été menés à bien dans la ligne des programmes précédemment arrêtés.

Le chiffre d'affaires des factoreries s'est sensiblement accru, cependant que bénéfice brut et bénéfice net sont restés pratiquement inchangés.

Bien que la liquidation définitive des comptoirs de l'Oubangui et du Tchad ait lourdement pesé sur les résultats, les profits de l'exercice s'élèvent à 18.143.550 francs, toutes dotations faites aux comptes de provisions, à la mesure exacte des risques à couvrir. L'assemblée générale a décidé l'affectation de ces profits à concurrence de 907.178 fr. à la réserve légale, et, pour le surplus, au compte « Report à nouveau » qui se trouve ainsi doté de 44.593.446 fr.

Le président a informé l'assemblée de l'aboutissement des pourparlers engagés avec la Caisse centrale de coopération économique et la République du Congo, en vue d'une augmentation des avances consenties à la compagnie par la Caisse centrale de coopération économique pour le financement des plantations d'Ouessou.

À l'ouverture de crédit initiale de 300 millions de francs C.F.A. en 1954 par la Caisse centrale de coopération économique, s'ajoutent une ouverture de crédit supplémentaire de 75 millions de francs C.F.A. et une nouvelle ouverture de crédit de 75 millions de francs C.F.A. accordée par la République du Congo.

La totalité des avances ainsi consenties couvrira sensiblement la moitié des dépenses engagées ou à engager pour la construction des plantations d'Ouessou.

---

*Documentation africaine*, 1963 :

CFHBC < Compagnie de l'Afrique noire (Worms, Banque de l'Indochine, BNCI) et Société indochinoise de plantations d'hévéas (SIPH).

P-DG : P.-H. Sirieix (Worms), G. de Laboulaye (SIPH), S. Soulard (SCOA), C.-J. Vidal.  
Représentation Vélosorex, Vespa, Panhard, Studebaker, SIFAC.

---

1964 : la SOFFO prend le contrôle de la CFHBC.

1984 : liquidation.